

## Stage syndical SNEP-FSU Agri « Agir dans mon établissement » : les 27 et 28 janvier 2020

Organisé avec le SNEP-FSU, ce stage syndical du SNEP-FSU a pour objectif de donner les clés d'action pour AGIR dans ton établissement ! (voir l'ordre du jour dans la convocation en p.3)

**POUR Y PARTICIPER** : il faut faire une demande de stage syndical auprès de ton chef d'établissement (voir convocation et modèle de demande de stage en p.3 et 4).

Ce stage est de droit et fait partie des droits du fonctionnaire, utilise les documents joints et renvoie ton inscription à l'adresse suivante :

[boulch.joseph@wanadoo.fr](mailto:boulch.joseph@wanadoo.fr)

Ce stage est ouvert à toutes et tous les collègues d'EPS (Détachés, PCEA, contractuels) de l'enseignement agricole. Le SNEP-FSU prend en charge les frais (transport et hébergement) des syndiqués.es.

### SOMMAIRE

p.1 : Édito

p.1 : Rappel du stage syndical SNEP-FSU Agri du 27 et 28/01/20

p.2 : Réunions régionales 2019/2020 : premier bilan

p.2 : Enquête EPS Agriculture 2019/2020

p.3 Convocation pour le stage Agri du 27 et 28/01/20.

p.4 : Modèle de demande de congé

Annexe : fiche de syndicalisation

### ÉDITO

## Pour une question de solidarité : RÉSISTONS !

En 1932, Roosevelt en campagne électorale disait « le degré d'évolution d'une société se mesure à ce qu'elle fait pour les plus pauvres ». Combien cette phrase résonne aujourd'hui !

La mobilisation du 5 décembre a été de haute ampleur, mais ce sera un coup d'épée dans l'eau si elle s'arrête là. L'heure est trop grave. Les services publics piliers de l'équilibre de notre société et de son fonctionnement sont remis en cause comme jamais. Comment réagir ? Par une solidarité de tous les instants à tous les niveaux : solidarité intergénérationnelle, salariés du privé et du public, salariés CDI et salariés CDD etc.

Or, à quoi assistons nous ? Depuis la fin des trente glorieuses, au milieu des années 70, les plus aisés deviennent plus aisés et les pauvres plus pauvres. Un seul exemple illustre bien ces choix politiques : dans l'émission « Cash investigation », Elise Lucet montrait qu'en 2018, les choix de la politique fiscale de Macron ont permis à chacun des 100 contribuables les plus aisés de gagner en moyenne 1,6 millions d'euros en réduction d'impôt. Pendant ce temps là Macron décidait de renier les engagements de l'état et reportait d'un an l'application du PPCR signé sous la présidence Hollande pour les fonctionnaires des 3 fonctions publiques. M. Blanquer, début décembre, essaie de calmer les ardeurs de mobilisation des enseignants en prétendant que nous allons être « revalorisés.es ». Et bien Blanquer qu'as-tu attendu pour t'y mettre dès juin 2017 ?

Les jours et mois à venir seront décisifs pour dessiner les contours d'une société plus juste : ou nous résistons toutes et tous collectivement, solidairement et nous gagnons toutes et tous, ou notre engagement sera frileux, en deçà des espoirs que je formule aujourd'hui, et les classes les plus aisées continueront à tirer profit de la situation. Car, n'en doutons pas, la lutte des classes n'est pas achevée... Alors, face à ce défi pas d'autre solution que de s'organiser et de résister collectivement !

Joseph Boulc'h pour le collectif SNEP-FSU - Secteur Agriculture



Et vous sentez que ça n'allait pas être un point chaud ?

Découvrez ce que fait le FSU pour améliorer les conditions de travail des fonctionnaires. En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Réunions régionales 2019/2020 : premier bilan

Chaque année, les réunions régionales regroupent les enseignants d'Éducation Physique et Sportive des établissements publics agricoles. Tous les enseignants sont unanimes pour reconnaître la nécessité de ce temps de formation, d'échange et de rencontres professionnelles. C'est un atout pour notre métier.

Ce début d'année scolaire est marqué par de nombreuses réformes. Il est donc essentiel que chaque enseignant soit formé, notamment en raison de la réforme du lycée (filière générale et technologique) qui change à la fois les programmes et les modes d'évaluation (2 CCF au lieu de 3 en STAV). A l'Éducation Nationale, nous observons que dans toutes les académies, l'inspection régionale d'EPS organise des formations.

D'autre part, ces réformes ont réduit le temps d'enseignement et donc de pratique de nos élèves dans la filière technologique, de 0,5 h hebdomadaire, à la rentrée 2019. Rappelons que cela avait

déjà été le cas en 2007 : en 12 ans, le temps de pratique de nos élèves dans cette filière a diminué d'un tiers-temps. En même temps, différents rapports dénoncent l'augmentation de la sédentarité de notre jeunesse et ses méfaits.

Dans ce contexte paradoxal, on ne peut que regretter l'absence de l'inspection pédagogique EPS de l'enseignement agricole. Les représentants du personnels, le SNETAP-FSU en particulier, avait alerté, au printemps dernier, la DGER, des conséquences des rendez-vous de carrières par la mise en place du PPCR et avait réclamé une politique de recrutement en personnels d'inspection, adaptée aux nouveaux besoins.

Ces réunions régionales ont donc été portées par les correspondants régionaux d'EPS, assistées pour certaines d'entre elles, par le correspondant national nouvellement nommé, Etienne FAGOT.

Nous rappelons le statut « précaire » de nos collègues qui acceptent de s'engager dans cette mission de correspondant régional, sans aucun cadrage institutionnel ni prise en compte du temps de tra-

vail qu'ils y consacrent. C'est pourquoi le SNEP-FSU dénonce le « bénévolat » des collègues correspondants régionaux. Il est en effet inadmissible que ce travail, (pour certains, depuis plus de 20 ans) ne soit toujours pas reconnu financièrement.

**L'axe 4 du plan d'action :** « développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole », initié par Hervé SAVY (ancien doyen de l'inspection) et l'inspection d'EPS de notre ministère, doit être un appui et faire référence pour que les DRAAF mettent en place des moyens pour faire fonctionner ces réseaux.

**La reconnaissance du travail effectué par nos collègues engagés doit devenir une priorité.**

**C'est pourquoi, le collectif du SNEP-FSU Agri, avec le soutien du SNETAP-FSU, prend l'initiative de demander une audience à la DGER dans les meilleurs délais, pour discuter notamment de ce dossier et faire valoir le travail des correspondants régionaux.**

Le groupe SNEP-FSU Agri



## Enquête EPS Agriculture 2019/2020

Nous vous proposons un 1<sup>er</sup> bilan des enquêtes EPS agriculture. Ce travail s'appuie sur un retour de 70 établissements. Sachant qu'il reste encore une région où la réunion régionale n'est pas encore réalisée.

Ce premier focus s'appuie sur les 2 thèmes les plus souvent évoqués : les équipements et l'École de la confiance.

**Les équipements :** sur 70 enquêtes, 2/3 montrent des difficultés.

**Les problèmes soulevés sont :**

**Soit aucune installation intra-muros**

- le transport et le coût impliquent un temps de pratique réduit des élèves.
- la répartition des installations crée des tensions entre collègues.
- le choix de la programmation des activités.

**Soit installations intra-muros**

- installations vieillissantes.

- problème de rénovation, manque d'écoute de la direction et de la Région.

**Installations spécifiques**

- manque d'accès à la piscine, à des sites de plein air.

**Bilan :** la programmation des APSA est plus liée aux installations disponibles qu'aux choix des équipes EPS et des programmes pédagogiques.

Une inégalité d'accès à la pratique sportive pour les élèves.

Cela crée une charge de travail importante d'organisation, de logistique et de stress pour les collègues, sans reconnaissance pour la plupart d'une heure de coordination.

**École de la confiance :** sur 70 enquêtes, 1/2 posent des problèmes.

**2 thèmes ressortent en priorité :**

- La lisibilité des heures options sportives et sections sportives, crée des tensions avec les collègues d'autres disciplines. Le manque d'heures affectées à la DGH optionnelle.
- Le regroupement de classe.

Le problème de tension avec la direction est moins souvent cité mais reste malheureusement trop souvent présent.

**Bilan :** le manque de moyen lié à une DGH insuffisante, le nouveau management de la fonction publique appliqué par nos directions, engendrent un mal-être au travail, un stress qui rend notre métier plus difficile qu'auparavant.



Paris, le 12 décembre 2019

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

# Convocation

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister au stage syndical organisé par le Collectif Agri du SNEP qui se tiendra les :

**Lundi 27 et mardi 28 janvier 2020**

**Début des travaux :** lundi 27/01/20 à partir de 10 heures  
**Fin des travaux :** mardi 28/01/20 17 heures

au siège du SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - (**métro Gambetta - sortie Martin Nadaud**)

## Ordre du jour :

- Actualités du métier (PPCR, CAP, Retraites, sport scolaire...).
- Connaître ses droits et les défendre.
- Se former pour connaître les enjeux du C.A et pouvoir intervenir (Budget, DHG, CHS...).
- Questions diverses sur le vécu de chacun d'entre nous dans nos établissements.
- Réforme de la Fonction Publique.
- Réforme des retraites.

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Benoît HUBERT - Secrétaire Général SNEP-FSU

## MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom

Grade et fonction :

A Madame/Monsieur le DRAAF.....

Établissement ou service :

S/c de Mme/M. le Directeur de l'EPL I

.....

.....

**Conformément aux dispositions prévues :**

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires ;

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

**le 27 et 28 janvier 2020**

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au SNEP-FSU - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS, Ligne 3 - Métro Gambetta, Sortie Place Martin Nadaud du 27/01/2020 à 9h au 28/01/2020 à 16h

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. Du 06.01.2000).

A,.....

le, .....

Signature :

**Demande à envoyer au DRAAF (ou au SFRD) par la voie hiérarchique**

## CE CONGÉ EST DE DROIT

- ♦ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ♦ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au DRAAF ou SFRD (veillez à ce qu'il le fasse).
- ♦ Respectez les délais : demande faite au DRAAF ou SFRD au plus tard 1 mois avant le stage.

**DATE LIMITE POUR CE STAGE : 27 décembre 2019 (1) "A défaut de réponse expresse du responsable du service au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984).**

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ♦ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

**(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAI, PAS D'AUTOCENSURE**, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au service avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.